

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1367 27 mai 2014

SOMMAIRE

AriNord Food Industry Handling and Dis-	MEIF II Germany Holdings S. à r.l	65605
tribution, s.à r.l	MG Premium S.à r.l	65603
ATHLON Capital Management S.à r.l 65572	MG Technologies S.à r.l	65608
BIP Investment Partners S.A65601	MRC Development Company S.à r.l	65571
Celandine Investments S.A 65615	Nanolux Invest S.A	
Danfin International S.A65573	Nazobel S.A	65576
Danieli Banking Corporation S.A 65573	Northeast Loans S.à r.l	65570
Edume S.à r.l	OCM Luxembourg OPPS VI Blocker S.à	
European Capital Investment Partners 65571	r.l	65574
E.V.R. S.A 65571	Ojaco S.à r.l	65610
FS Management 3 S.à r.l	OnX Managed Services S.à r.l	65611
FS TM S.à r.l65572	Oscar	65570
Gavilon Luxembourg HoldCo S.à r.l 65584	O-TACT INVEST S.A	65572
Gladius 165573	Pandemonium SA	65598
Heribert Müller S.à r.l 65574	PEF Turkey MENA II Commercial S.à r.l.	
Horus Fund S.A65613	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	65601
IF Three Top S.à r.l	Petrofox S.A	65601
IG TOP S.à r.l65574	Photography Raoul Somers S.à r.l	65601
Intesa Sanpaolo Immobilière S.A 65616	Platforma S.A	65613
Leppin International S.à.r.l 65574	Renopij S.à r.l.	65585
Manwin Premium Sàrl65603	Rhin-Neckar S.A	65598
Manwin Technologies Sàrl65608	Summerlee Sàrl	65575
MC7 Investmentfund-EIS 45570	Supply Chain S.à r.l	65576



MCZ Investmentfund-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann. R.C.S. Luxembourg B 133.343.

Die Bilanz zum 30. September 2013 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2013 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 13. März 2014.

Für MCZ Investmentfund - FIS

Die Zentralverwaltungsstelle

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2014045329/15.

(140052285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Northeast Loans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 183.155.

EXTRAIT

Veuillez noter le changement de nom de l'associé de la Société comme suit:

- Sanne Fiduciary Services Limited (anciennement Sanne Trust Company Limited), agissant pour Northeast Loans Charitable Trust.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014045344/16.

(140051823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Oscar, Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 44.057.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme «OSCAR S.A..», avec siège social à L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue, constituée suivant acte notarié du 16 juin 1993, inscrite au registre de commerce à Luxembourg, section B sous le numéro 44 057 et qui s'est tenue à Roeser, extraordinairement en date du 26 mars 2014.

Résolutions:

L'assemblée décide de nommer Monsieur Geoffrey Wilhelm, agent et promoteur immobilier, né le 22 septembre 1986 à Luxembourg, demeurant à L-1750 Luxembourg 20 avenue Victor Hugo, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur René Moris, conseil fiscal, né le 22 mars 1948 à Luxembourg, demeurant à L-6975 Rameldange 28, am Bounert.

L'assemblée décide également de nommer Monsieur Geoffrey Wilhelm en tant qu'administrateur-délégué en remplacement de monsieur Alain Wilhelm, courtier, né le 7 février 1951 à Luxembourg, demeurant à L-3394 Roeser 59, Grandrue.

Les mandats de l'administrateur et de l'administrateur-délégué prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

Alain WILHELM / Geoffrey WILHELM / Carla MACHADO-OLIVEIRA

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2014045361/23.

(140052093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.



E.V.R. S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 160.530.

Extrait du procès-verbal d'une réunion (la «Réunion») du conseil d'administration de la société qui s'est tenue au siège social de la société en date du 17 février 2014 à 9h30 heures.

Résolution

Le conseil d'administration constate la démission de Madame Monika Barbara Kanczuga employée privée, née le 5 septembre 1981 à Wadowice (Pologne), avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer de ses fonctions d'administrateur et décide de pourvoir provisoirement à son remplacement par la nomination de M. Pierre Goffinet avec adresse Professionnelle au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, né le 15 septembre 1971 à Bastogne en Belgique, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Pour extrait sincère et conforme

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014045142/17.

(140051643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

European Capital Investment Partners, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 176.861.

En date du 13 février 2014, Monsieur Victor-Régis de Geis de Guyon de Pampelonne a démissionné de sa fonction de gérant de la Société, avec effet immédiat.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Bruno de Montalembert de Cers
- Monsieur Jacques Falzon
- Monsieur Marc Lévy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2014.

European Capital Investment Partners

Signature

Référence de publication: 2014045150/18.

(140051647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

MRC Development Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 107.636.

Extrait des résolutions circulaires prises par les associés de la Société en date du 25 mars 2014.

En date du 25 mars 2014, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Eldar TAGIEV de son mandat de gérant unique de la Société avec effet au 1 ^{er} mars 2014;
- de nommer Madame Kristina MASLO, née le 11 septembre 1986 à Vokietija, Lituanie, résidant à l'adresse suivante: 5, rue du Roveray, 1207 Genève, Suisse, en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet au 1 ^{er} mars 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

MRC DEVELOPMENT COMPANY S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014045338/19.

(140051948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.



O-TACT INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch/Alzette, 3, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 184.932.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mars 2014

Résolution n°1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l' Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Madame Salima ANKI, née DOUHOUR le 03 mars 1970 à Casablanca (Maroc) et demeurant à F-57290 Fameck, 253, avenue Jeanne d'Arc.

Résolution n°2

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur François CHIARIELLO, né le 19 mai 1959 à Marange-Silvange (France) et demeurant à F-57185 Vitry Sur Orne, 129, route de Thionville.

Résolution n°3

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur de la société OLEA CAPITAL INVEST S.A., sise à L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.619.

Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Signature

Référence de publication: 2014045352/24.

(140051799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

FS TM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 20.056.220,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 169.162.

Par suite d'un transfert de parts sociales de classe A de la Société en date du 8 mars 2013 avec effet au 28 février 2014, que Monsieur Claus Madsen a transféré les 4,949 parts sociales de classe A qu'il détenait dans la Société à FS Invest S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FS TM S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant A

Référence de publication: 2014044522/15.

(140051038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

ATHLON Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 181.877.

La société a accepté les démissions en date du 19 mars 2014 de leur mandat de gérant de

- Monsieur Efstathios Marmanis, né le 07 janvier 1959 à Chortokopi (Grèce), résidant au 7 Propkopiou Ikoniou street à 17237 Imittos, Athènes, Grèce.
- Monsieur Georgios Kovaios, né le 19 juillet 1971 à Athènes (Grèce), résidant au 46-48 Gouda street à 11476 Athènes, Grèce.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014044363/15.

(140050908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.



Gladius 1, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 185.032.

EXTRAIT

Veuillez noter le changement de nom de l'associé de la Société comme suit:

- Sanne Fiduciary Services Limited (anciennement Sanne Trust Company Limited), agissant en sa qualité de trustee de Gladius 1 Charitable Trust.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014045190/16.

(140051822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Danieli Banking Corporation S.A., Société Anonyme, (anc. Danfin International S.A.).

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents. R.C.S. Luxembourg B 59.765.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 7 mars 2014

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration en sa réunion du 7 mars 2014:

Délégué(s) à la gestion journalière

Sont nommés:

- Monsieur Norbert HOUET-DUTRUGE, né le 26 octobre 1948 à Paris (F), demeurant au 3, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec le titre de «Directeur Général», son mandat venant à échéance à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 30 juin 2014;
- Monsieur Thierry FLEMING, membre du conseil, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec le titre d'«Administrateur-délégué», son mandat venant à échéance à la même date d'échéance de son mandat d'administrateur, notamment, à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 30 juin 2014;
- Madame Vania BARAVINI, membre du conseil, demeurant au 89, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette, en tant que délégué(e) à la gestion journalière de la Société avec le titre d'«Administrateur-délégué», son mandat venant à échéance à la même date d'échéance de son mandat d'administrateur, notamment, à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 30 juin 2014.

En complément des dispositions de l'article 16 des statuts de la Société et conformément aux dispositions de l'article 15 desdits statuts, vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou, tel qu'il ressort des résolutions prises par le conseil d'administration en sa réunion du 7 mars 2014, par les signatures conjointes du Directeur Général et d'un administrateur.

Personne(s) chargée(s) du contrôle des comptes.

- Le conseil d'administration, prend acte de et accepte la démission de la société TALENTURE S.A, ayant son siège social au 1, Riva Albertolli, CH-6901 Lugano, Suisse, immatriculée auprès du Registre de Commerce du District de Lugano (Registro di Commercio del Distretto di Lugano) sous le numéro CH-514.3.005.023-5, de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société;

Est nommée en remplacement du commissaire aux comptes sortant:

- La société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lipmann, L-5365 Munsbach, RCS Luxembourg B 47.771, à la fonction de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société, son mandat venant à échéance à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 30 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014045133/38.

(140051711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.



Leppin International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 144.103.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.03.14.

Référence de publication: 2014044675/10.

(140051591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

OCM Luxembourg OPPS VI Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Référence de publication: 2014044101/10.

(140050319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Heribert Müller S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 20, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 151.354.

Cession de parts sociales

Il résulte d'un acte de cession sous seing privé en date du 24 mars 2014 que l'associé unique de la Société, Monsieur Heribert MÜLLER, a cédé la totalité des parts sociales de la Société, soit 100 parts sociales, à la société AELSION INVESTISSEMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg B 68040.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045212/13.

(140051713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

IG TOP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.073.

Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 17 mars 2014

- 1. L'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Bernd Janietz, né le 26 juli 1948 demeurant profession-nellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 17 mars 2014.
- 2. L'associé unique nomme Monsieur David Bannerman, né le 2 février 1962 à Edinburgh, Royaume-Uni, résidant professionnellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg en qualité gérant de la Société avec effet au 17 mars 2014. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2013.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- 1. Monsieur Stephen LAWRENCE (gérant),
- 2. Monsieur Pii KETVEL (gérant),
- 3. Monsieur David BANNERMAN (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014045251/21.

(140051884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.



Summerlee Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 174.227.

DUCHEMIN INVESTMENTS LIMITED propriétaire de 5.000 parts sociales, a apporté 750 de ses parts sociales détenues dans la société SUMMERLEE S.à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle à la société PUNTA LADA S.à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle.

Suite à cet apport, le capital social de la société SUMMERLEE S.à r.l est détenu comme suit:

- DUCHEMIN INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britaniques: 4.250 parts sociales;
 - PUNTA LADA S.à r.l., ayant son siège social à 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg: 750 parts sociales; Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 27 mars 2014.

Référence de publication: 2014044888/17.

(140051544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

FS Management 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 5.252.400,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé. R.C.S. Luxembourg B 168.225.

Il résulte de cessions de parts sociales de la Société en date du 13 mars 2014 que:

- Yalman Oral a transféré avec effet immédiat 196 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
- Haydaroglu Alihan a transféré avec effet immédiat 151 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
- Plucnar Jensen Barbara a transféré avec effet immédiat 679 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
- Hojlund Carsten a transféré avec effet immédiat 393 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
- Brabin Matthew Edward Stanley a transféré avec effet immédiat 786 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
- Cox Simon Paul a transféré avec effet immédiat 1.003 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
- Hayes James Peter a transféré avec effet immédiat 601 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
- Paul Douglas a transféré avec effet immédiat 1.003 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
- Horn Gerard Stephen a transféré avec effet immédiat 135 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
- Nielsen Henrik Sandbjerg a transféré avec effet immédiat 271 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
- Micetic Dale Michael a transféré avec effet immédiat 339 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
- Stavro Thomas James a transféré avec effet immédiat 187 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
- Vestergaard Jorn a transféré avec effet immédiat 888 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
- Eisenmagen Florian a transféré avec effet immédiat 888 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
- Trepka Henrik a transféré avec effet immédiat 622 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
- Herlofssen Bjorn a transféré avec effet immédiat 888 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
- Kongsbak Soren a transféré avec effet immédiat 1.367 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
- Schibler Hans Henrik a transféré avec effet immédiat 339 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
- Andreassen Morten Fredborg a transféré avec effet immédiat 393 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
- Kristensen Mads a transféré avec effet immédiat 393 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
- Sorensen Lars Sandahl a transféré avec effet immédiat 1.359 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
- Thorsted Lisa a transféré avec effet immédiat 393 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
- Sander Cristoph Paul a transféré avec effet immédiat 977 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l.;
- Parsholt Steen a transféré avec effet immédiat 314 parts sociales de la Société à FS Invest II S.à r.l. FS Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FS Management 3 S.à r.l. Marielle Stijger *Gérant*

Référence de publication: 2014044520/37.

(140051319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.



Nazobel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 147.250.

Résolutions de l'administrateur unique prises à Luxembourg le 21/02/2014

- L'administrateur décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers le 111/115 Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage avec effet au 21 Février 2014.
- Transfert de Monsieur Philippe Vanderhoven administrateur de la société NAZOBEL SA de son adresse actuel 8 rue haute, L-4963 Clémency-Luxembourg vers le 9 rue basse, L-4963 Clémency-Luxembourg.

Référence de publication: 2014044745/12.

(140050798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Supply Chain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff. R.C.S. Luxembourg B 183.604.

EXTRAIT

By a decision taken on 21 March 2014, the sole shareholder of the Company:

- 1. Decided to acknowledge de resignation of Mr. Alexander Thies from his mandate as class A managers of the Company, with immediate effect.
- 2. Decided to appoint Mr. Lutz Scharpe, born in Krefeld, Germany, on 1 st December 1969, professionally residing at DUS ZN, Düsseldorf Airport Int., Zentralgebäude Ost, 6 th floor, 40474 Düsseldorf, Germany, as class B manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited duration.
- 3. Decided to change the position of Mr. Martin Kaltenbach from its current position as class B manager of the Company to class A manager of the Company with immediate effect.
 - 4. Noted that, as a result of the above decisions, the board of managers of the Company shall be composed as follows:
 - Martin Kaltenbach, class A manager,
 - Dottore Silvio Canettoli, class B manager,
 - Lutz Scharpe, class B manager,
 - Cornelius Frank, class B manager.

Suit la version française du texte qui précède:

Par décision prise en date du 21 mars 2014 l'actionnaire unique de la Société a:

- 1. Décidé d'accepter la démission de Monsieur Alexander Thies, de son poste de gérant de classe A de la Société avec effet immédiat.
- 2. Décidé de nommer Monsieur Lutz Scharpe, né à Krefeld, Allemagne, le 1 ^{er} décembre 1969, domicilié professionnellement à DUS ZN, Düsseldorf Airport Int., Zentralgebäude Ost, 6 ^{ème} étage, 40474 Düsseldorf, Allemagne, au poste de gérant de class B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- 3. De modifier la fonction de Monsieur Martin Kaltenbach de sa position actuelle de gérant de classe B de la Société en gérant de classe A de la Société avec effet immédiat.
 - 4. Noté que, suite aux décisions qui précèdent, le conseil de gérance de la Société se composera comme suit:
 - Martin Kaltenbach, gérant de classe A,
 - Dottore Silvio Canettoli, gérant de classe B,
 - Lutz Scharpe, gérant de classe B,
 - Cornelius Frank, gérant de classe B.

Pour extrait conforme Un mandataire

Référence de publication: 2014044856/38.

(140051169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.



Nanolux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe. R.C.S. Luxembourg B 185.488.

__

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-sixth day of February.

Before us Maître Kesseler Francis, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

«Trustmoore Luxembourg S.A.», a company with registered office at 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 156.963,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, a private employee, residing professionally in Esch/Alzette

by virtue of a proxy given in Luxembourg under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

- Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of "Nanolux Invest S.A.".
- Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

- Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises.

The company may borrow in any form except through public offering. The company may solely through private placement issue bonds, notes or other debt instruments in registered form and subject to restrictions on transfers. The company may render any assistance by way of loans, advances or pledges and guarantees or otherwise, to its subsidiaries or other related companies.

The company may provide guarantees or other pledges in favor of third parties in order to guarantee their obligations and the obligations of companies in which the company holds either directly or indirectly a participation as well as to any company part of the same group. The Company may also assist such companies in amongst others but not limited to the management and development of such companies and their portfolio and the financing through loans, advances or guaranties.

The company may pledge, give up or burden any or all of its assets in any possible form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31.000.- EUR) represented by THIRTY-ONE THOUSAND (31.000) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.



Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law. Any director may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another director as his proxy. The board of directors can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated by a Luxembourg resident director is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the board of directors. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of directors held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

If there is only one Director, all such powers shall be reserved to the Sole Director.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.



Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Tuesday of May at 5.00 pm.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

- **Art. 15.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1 st of January and shall terminate on the 31 st of December of each year.
- **Art. 16.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.



Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10 th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

- 1) The first business year shall begin on the date of Incorporation of the company and shall end on the 31 st of December 2014.
 - 2) The first annual general meeting shall be held in the year 2014.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe to the THIRTY-ONE THOUSAND (31.000) shares.

The shares have been paid up to the extent of 100% by payment in cash, so that the amount of THIRTY-ONE THOU-SAND EUROS (31.000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10 th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of statutory auditors at one.
- 2.- The following persons are appointed directors:
- Mr Robert Melkman, asset manager/partner, born in Abcoude, the Netherlands, on 28 th March 1963, residing at 44 chemin de la Blonde, 1253 Vandoeuvres, Switzerland;
- Mr Johannes Andries van den Berg, an accountant, born in Pijnacker (the Netherlands), on December 28 th , 1979, residing professionally at 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- Ms Corinne Sophie Shim Muller, a lawyer, born in Seoul, South Korea, on 15 th October 1976, residing professionally at 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
 - 3.- Has been appointed statutory auditor:

Comissa S.à r.l., having its registered office in 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, subscribed in Luxembourg Trade and Companies Register under number B184207.

- 4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2019.
- 5.- The registered office of the company is established in L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le vingt-six février.

Pardevant Maître Kesseler Francis, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

«Trustmoore Luxembourg S.A.», une société ayant son siège social à 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156.963,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.



Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante, et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Nanolux Invest S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous prêts, avances, garanties, sûretés ou autres à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, et financièrement par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. Capital, A ctions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLES EUROS (31.000.- EUR) représenté par TRENTE-ET-UNE MILLES (31.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi. Tout administrateur peut se faire représenter à tout conseil d'administration en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.



Les administrateurs peuvent participer à toutes réunions du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée par un administrateur demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

- **Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.
- Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.



Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois mai à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionnée ci-avant, déclare souscrire les TRENTE-ET-UNE MILLES (31.000) actions.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UNE MILLES EURO (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.



Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Est appelé à la fonction d'administrateur:
- Mr Robert Melkman, asset manager/partner, né à Abcoude (les Pays-Bas) le 28 mars 1963, demeurant à 44 chemin de la Blonde, 1253 Vandoeuvres, Switzerland;
- Monsieur Johannes Andries van den Berg, comptable, né à Pijnacker (les Pays-Bas) le 28 décembre 1979, demeurant professionnellement à 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- Ms Corinne Sophie Shim Muller, née à Séoul, Corée du Sud le 15 octobre 1976, demeurant professionnellement à 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
 - 3.- Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes:

«Comissa S.à r.l.», ayant son siège social à 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés, sous numéro B184207.

- 4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2019.
 - 5. Le siège social de la société est fixé à L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mars 2014. Relation: EAC/2014/3397. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014043470/410.

(140049214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Gavilon Luxembourg HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.827.250,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 138.880.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance avec effet au 1 er mars 2014

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez prendre note que Messieurs Hugo FROMENT et Gérard BIRCHEN, gérants B, résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1 er mars 2014.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Gavilon Luxembourg HoldCo S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014045186/17.

(140052265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.



Renopij S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 185.494.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twelfth day of the month of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mexigold Trust, represented by its trustee STM Fiduciaire Trustees Limited (Jersey), having its registered office at 3 rd Floor, Windward House, La Route de la Liberation, St Helier, JE2 3BQ, Jersey, Channel Islands (the Sole Shareholder), here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as described above, has required the undersigned notary to record the following:

I. that it is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Renopij N.V., a company with limited liability established in Curaçao, having its registered office at Landhuis Joonchi, Kaya Richard J. Beaujon z/n, Curaçao and registered with the Curaçao Chamber of Commerce and Industry under number 55664 and incorporated under the laws of the former Netherlands Antilles pursuant to a deed dated January 7, 1991 (the Company);

II. that by a resolution validly adopted by the Sole Shareholder in Curaçao on March 10, 2014, acting in accordance with the articles of association of the Company, the Sole Shareholder inter alia duly resolved to convert the Company into, and to continue as, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the laws of Luxembourg and to transfer the registered office, the principal establishment and the central administration of the Company from Curaçao to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as from the date hereof without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of Curaçao to give effect to that resolution have been duly performed. A copy of the said resolution shall remain annexed to the present deed;

III. that it results (i) from a balance sheet of the Company dated as of 14 February, 2014 that the net asset value of the Company as of the date hereof correspond at least to the value of the share capital of the Company and (ii) from a certificate of the management of the Company dated March 9, 2014, that since the date of the balance sheet and as of the date hereof, no material change in the financial situation of the Company has occurred since the balance sheet for the period ending on February 14, 2014, which would imply that such balance sheet has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's financial situation as of the date hereof. A copy of such balance sheet and such certificate, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder of the Sole Shareholder, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities;

IV. that the agenda of the Meeting is the following:

- 1. Transfer of the registered office, the principal establishment and the central administration of the Company from Curação to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as from the date of the Meeting, without the Company being dissolved and with full corporate and legal continuance;
- 2. Adoption by the Company of the legal form of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Renopij S.à r.l." and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, the principal establishment and the central administration of the Company to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - 3. Approval of the interim balance sheet of the Company as at February 14, 2014;
 - 4. Determination of the share capital and the par value per share of the Company;
- 5. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so that they are fully compliant with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above, and with the Company having the following corporate purpose:

"The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may acquire stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments as well as, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity, particularly by subscription, purchase and exchange. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may, except by way of public offer, borrow in any form and may proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.



The Company may lend funds including, without limitation, those resulting from any borrowings of the Company and/ or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may also guarantee, grant security in favor of, or otherwise assist, any company in which it holds a direct or indirect participation or which forms part of the Company's group. For its own benefit and that of any other company or person, the Company may further guarantee, pledge, transfer and encumber or otherwise create any security over some or all of its assets in order to guarantee its own obligations and those of any other company. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for the debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any technique and instrument to manage its investments efficiently and to protect itself against the risks related to credit, to currency exchange exposure, to interest rates risks and any other type of risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any operation and transaction (including, without limitation, those involving real estate and movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to it.";

6. (i) Acknowledgment of the resignation of United International Trust N.V. as managing director of the Company and vote in favour of the discharge of the resigning managing director and (ii) appointment of the following person as manager of the Company for an indefinite period:

Luxembourg Corporation Company SA, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B37.974; and

- 7. Establishment of the registered office, the principal establishment and the central administration of the Company at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - 8 Miscellaneous

These facts exposed and recognized accurate by the Sole Shareholder, the Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office, the principal establishment and the central administration of the Company from Curaçao, the Netherlands Antilles to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as from the date hereof, without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of the Netherlands Antilles to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Renopij S.à r.l." and the Sole Shareholder accepts the Luxembourg nationality of the Company; the Company shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the balance sheet of the Company as at February 14, 2014.

Fourth resolution

The Sole Shareholder confirms that the share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Fifth resolution

As a result of the before going resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so that they are compliant with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on the occasion of the transfer of the registered office, the principal establishment and the central administration of the Company from Curação to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and its corporate and legal continuance in the Grand Duchy of Luxembourg.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

"Art. 1. Form and name. The name of the Company is "Renopij S.à r.l.". The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Company Law and the relevant legislation.



Art. 2. Corporate objects. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may acquire stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments as well as, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity, particularly by subscription, purchase and exchange. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may, except by way of public offer, borrow in any form and may proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including, without limitation, those resulting from any borrowings of the Company and/ or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may also guarantee, grant security in favor of, or otherwise assist, any company in which it holds a direct or indirect participation or which forms part of the Company's group. For its own benefit and that of any other company or person, the Company may further guarantee, pledge, transfer and encumber or otherwise create any security over some or all of its assets in order to guarantee its own obligations and those of any other company. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for the debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any technique and instrument to manage its investments efficiently and to protect itself against the risks related to credit, to currency exchange exposure, to interest rates risks and any other type of risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any operation and transaction (including, without limitation, those involving real estate and movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to it.

Art. 3. Duration of the company. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Registered office. The Company's registered office, principal establishment and central administration are established in Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment to these Articles, as per Article 12 below. The registered office may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg, by a resolution of the Board or, as the case may be, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever deemed appropriate, whether in or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, may consider that extraordinary political or military developments or events are imminent or have occurred which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the communication between such office and persons abroad. In such circumstances, the registered office may be temporarily transferred abroad until complete cessation of these extraordinary circumstances. These temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, despite the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg company.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment to these Articles, as per Article 12 below.

Art. 6. Shares. All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each Share, the transfer/subscription of Shares and the dates of such transfer/subscription as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify his/her/its address and any change thereof to the Company by registered mail.

The Company may rely on the last address received from a Shareholder. Ownership of the Shares will be established by the entry in the register of Shareholders.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any Manager or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognize only one (1) owner per Share. Where a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been designated as sole owner vis-à-vis the Company. The same rule applies in case of a conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.



The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares are immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company is reduced accordingly.

Art. 7. Transfer of shares. Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior written consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the subscribed share capital of the Company. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer recorded in the register of Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee, by persons holding the suitable powers of attorney to do so, or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for under Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

As evidence of the transfer, the Company may also accept instruments of transfer it deems sufficient to evidence the consent of the transferor and the transferee.

Art. 8. Shareholders. The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. If the Company has only one (1) Shareholder, any reference to the Shareholders in these Articles is a reference to the Sole Shareholder and the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting.

Art. 9. Powers of the general meeting. Any regularly constituted General Meeting represents the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company.

In these Articles, decisions made, or powers exercised, by the General Meeting refer to decisions made, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions made by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

Art. 10. Annual general meeting - Other general meetings. In accordance with the Company Law, if the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), an annual General Meeting must be held at the Company's registered office or at any other place within the municipality of the registered office as specified in the convening notice of the annual General Meeting. The annual General Meeting must take place on June 30 of every year at 2 p.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above and in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, the annual General Meeting may be held abroad if exceptional circumstances so require.

Other General Meetings are held at the time and place specified in the respective convening notices.

If the number of Shareholders is twenty-five (25) or less, resolutions of the Shareholders are adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

Where resolutions are adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder must receive at his/her/its address (as it appears in the register of Shareholders) the text of the resolutions to be passed, which the Shareholder must execute. Shareholders Circular Resolutions must be executed by all the Shareholders in order to be valid and binding. Once executed, they will be valid and binding in the same way as if they had been adopted by a duly convened and held General Meeting and will bear the date of the last signature.

The Shareholders Circular Resolutions as well as the minutes of the General Meetings shall be kept at the Company's registered office.

Art. 11. Convening notices, Quorum, Powers of attorney and vote. The Shareholders shall be convened to General Meetings and Shareholders Circular Resolutions may be proposed at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor(s) (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the subscribed share capital of the Company.

Except in cases of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting, written convening notices to any General Meeting shall be sent to all Shareholders at least eight (8) calendar days prior to the date of the General Meeting by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company.

The General Meeting may be held without prior written convening notice if all Shareholders are present and/or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing another person, who need not be a Shareholder, as his/her/its proxy, whether in original, by fax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is live and ongoing and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a General Meeting by those means is equivalent to presence in person at such General Meeting.



Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders representing more than one-half (1/2) of the subscribed share capital of the Company. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered mail to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of subscribed share capital represented.

These Articles may be amended with the consent of a majority in number of Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the subscribed share capital of the Company.

Any change in the nationality of the Company and any increase of the Shareholders' commitments in the Company require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share entitles to one (1) vote at General Meetings.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one (1) or more Manager(s) who need not be Shareholders. If more than one (1) Manager are appointed, they together constitute the Board.

Managers are appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office, if any. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

Art. 13. Meetings of the board. The Board must appoint a Chairman among its members and may also designate a secretary.

The Chairman chairs all meetings of the Board. In his/her absence, the other present and/or represented Managers will, by a simple majority vote, appoint another Chairman pro tempore for the relevant meeting.

The secretary, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, need not be a Manager.

The Chairman, or any Manager, calls the meetings of the Board, which shall take place at the location indicated in the convening notice of the meeting.

Except in cases of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board, written convening notices to a meeting of the Board shall be sent to all Managers at least twenty-four (24) hours prior to the date set for such meeting.

No written convening notice is required (i) if all Managers are present and/or represented at the meeting and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the meeting or (ii) for any meeting held at a time and place previously determined in a resolution adopted by the Board.

The written convening notice may be waived by written consent of each Manager, whether in original, by fax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Manager as his/her/its proxy, whether in original, by fax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) all the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is live and ongoing and (iv) the Managers can properly deliberate. Participation in a meeting by those means is equivalent to presence in person at such meeting.

The Board can validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members are present and/or represented. A Manager may represent more than one of his/her/its colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting, including via means of communication permitted under these Articles and the Company Law. Decisions are made by the majority of the Managers present and/or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the above, resolution(s) of the Board may, in emergency situations or where other exceptional circumstances so require, be passed in writing. Such written resolution(s) shall consist of one (1) or more documents containing the resolution(s) signed by each Manager, and to which a manual or electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed. The date of the resolution(s) will be the date of the last signature.

Article 14 does not apply in case the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 14. Minutes of meetings of the board or minutes of resolutions of the sole manager. Resolutions passed by the Sole Manager shall be documented in written minutes signed by him/her/it and kept at the Company's registered office.

For any meeting of the Board, minutes shall be signed either by the Chairman, the member of the Board who chaired the meeting, or by all the Managers present at the meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any Manager or, as the case may be, the Sole Manager.

Art. 15. Powers of the board/Sole manager. The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers which are not expressly reserved to the General Meeting by the Company Law or by these Articles fall within the competence of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager.



Art. 16. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), who need not be a Shareholder or a Manager, and who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters connected to its daily management and affairs.

The Board may appoint a person, who need not be a Shareholder and/or a Manager, as permanent representative of a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) or of any other entity when required by its local law. In the case of a Sole Manager, the Sole Manager may appoint a person, who need not be a Shareholder, as permanent representative of a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) or of any entity when required by its local law. This permanent representative, whose acts in its capacity as member of the management board of any such entity will bind the Company, shall act in the name and on behalf of the Company and with all discretion.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is also authorized to appoint a person, who need not be a Manager, in order to perform specific functions within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the signature of any Manager or, as the case may be, (ii) the signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the signature or joint signature of any person(s) to whom the Board or, as the case may be, the Sole Manager has granted specific signatory powers, and only within the limits of those powers. As the case may be, the Company will be bound by the signature of the person entrusted with its daily management in accordance with the first paragraph of Article 17 above, and only within the limits of that function.

- **Art. 18. Liability of the manager(s).** The Manager(s) do(es) not assume, by reason of his/her/its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by him/her/it/them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Company Law. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.
- **Art. 19. Audit.** If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Company Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The General Meeting shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

- **Art. 20. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first (1 st) day of January and ends on the thirty-first (31 st) day of December of each year.
- **Art. 21. Annual accounts.** The Board or, as the case may be, the Sole Manager draws up at the end of every accounting year, the annual accounts of the Company and an inventory in the form required by the Company Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

Art. 22. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve in accordance with the Company Law. This allocation ceases to be a requirement as soon as the legal reserve reaches ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company as provided in Article 6 of the Articles from time to time, and becomes compulsory again as soon as the reserve falls below ten per cent (10%).

The Annual General Meeting decides on the allocation of the remaining annual net profits and may, in its own discretion and within the limits of the Company Law, resolve to pay dividends from time to time, taking into account the corporate object and policy of the Company.

Interim dividends may be distributed at any time under the following conditions:

- (i) the Board or, as the case may be, the Sole Manager draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that earnings and other reserves (including share premium) are available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits made since the end of the last financial year for which annual accounts were approved, if any, plus any profits carried forward and distributable reserves, and minus losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the auditor of the Company (if any) has stated in his/her/its report to the Board or, as the case may be, to the Sole Manager, that conditions (i) and (ii) above have been met;
- (iv) the decision to distribute interim dividends is made by the Shareholders, the Board or, where applicable, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
 - (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders shall be obliged, upon the request of the Company, to refund the excess to it.
- **Art. 23. Dissolution.** The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or more Shareholders.



The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment to these Articles, as per Article 12 above. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or more liquidators (whether physical or legal persons) appointed by the General Meeting deciding said liquidation. The General Meeting will also determine the powers and remuneration of the liquidator(s).

The surplus remaining after realization of assets and payment of debts will be distributed to Shareholders in proportion to the Shares held by them.

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law and subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into from time to time by the Shareholders."

The first accounting year upon migration shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2014.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of United International Trust N.V. as managing director of the Company and to grant it full discharge for the performance of its duties, as managing director of the Company and (ii) appoint the following person, with effect as of the date hereof, as manager of the Company for an indefinite period:

Luxembourg Corporation Company SA, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 37.974.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office, the principal establishment and the central administration of the Company at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at EUR 3,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the Sole Shareholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Shareholders signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douzième jour du mois de mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparii

Mexigold Trust, représenté par son Trustee, STM Fiduciaire Trustees Limited (Jersey), ayant son siège social à 3 rd Floor, Windward House, La Route de la Liberation, St Helier, JE2 3BQ, Jersey, Channel Islands (l'Associé Unique),

ici représenté par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- I. Qu'il est l'associé unique de Renopij N.V., une société à responsabilité limitée établie à Curaçao, ayant son siège social à Landhuis Joonchi, Kaya Richard J. Beaujon z/n, Curaçao et immatriculée à la Chambre de Commerce et de l'Industrie à Curaçao sous le numéro 55664 et constituée selon les lois des Anciennes Antilles Néerlandaises suivant un acte daté du 7 janvier 1991 (la Société);
- II. Que par une résolution adoptée valablement par l'Associé Unique à Curaçao le 10 mars 2014, agissant en conformité avec les statuts de la Société, l'Associé Unique, entre autres, a dûment décidé de transformer la Société, qui continuera, en société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg et de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société de Curaçao à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date du présent acte sans que la société ne soit dissoute mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale. Toutes les formalités requises selon les lois de Curaçao afin de mettre en oeuvre cette résolution ont été dûment effectuées. Une copie de ladite résolution restera annexée au présent acte;
- III. Qu'il résulte (i) d'un bilan de la Société daté du 14 février 2014 que la valeur des actifs nets de la Société est égale, à la date mentionné ci-dessus, au moins à la valeur du capital social de la société et (ii) dun certificat des Gérants de la



Société daté du 9 mars 2014, que depuis la date du bilan et à compter de la date du présent acte, aucun changement matériel n'est intervenu dans la situation financière de la Société depuis le bilan couvrant la période se finissant au 24 février 2014, qui impliquerait que ce bilan soit devenu matériellement incorrect et ne donne pas une vision réelle et juste de la situation financière de la Société à la date du présent acte. Une copie de ce bilan et de ce certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique ainsi que par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte et seront soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- IV. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société de Curaçao à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date de la présente Assemblée, sans que la Société ne soit dissoute et avec pleine continuation de sa personnalité morale;
- 2. Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise sous la dénomination de "Renopij S.à r.l." et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - 3. Approbation du bilan intérimaire de la Société daté du 14 Février 2014;
 - 4. Détermination du capital social et de la valeur nominale des parts de la société;
- 5. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société afin qu'ils soient conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise tel que spécifié au point 2. ci-dessus, et avec la Société ayant l'objet social suivant:

«L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique, et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de titres de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou entités qu'elle juge appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à ou assister de toute autre manière toute société dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre, pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne, consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut par ailleurs agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de sociétés en commandite (partnerships) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et tout autre type de risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations et transactions (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.»;

6. (i) Reconnaissance de la démission de United International Trust N.V. en tant qu'Administrateur Délégué de la Société et vote de la décharge de l'Administrateur Délégué démissionaire et (ii) nomination de la personne suivante comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B37974: et

- 7. Etablissement du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - 7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus comme justes par l'Associé Unique, l'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:



Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société de Curaçao à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date du présent acte, sans que la Société ne soit dissoute, mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. L'associé Unique déclare également avoir procédé à toutes les formalités requises par les autorités des Antilles Néerlandaises nécessaires au bon ordre dudit transfert.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme juridique d'une société à responsabilité illimitée luxembourgeoise sous la dénomination de "Renopij S.à r.l." et l'Associé Unique accepte la nationalité luxembourgeoise de la Société; la Société sera à compter de la date du présent acte soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan de la Société au 14 février 2014.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de confirmer que le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune, toutes les parts ont été intégralement libérées et souscrites.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre intégralement les statuts de la Société afin qu'ils soient conformes aux lois luxembourgeoises à l'occasion du transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société de Curaçao à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et de sa continuation morale et juridique au Grand-Duché du Luxembourg.

Les Statuts coordonnés de la Société auront le libellé suivant:

- « **Art. 1** er . **Forme et dénomination.** La dénomination de la Société est «Renopij S.à r.l.». La Société est une société à responsabilité limitée régie par les présents Statuts, la Loi sur les Sociétés et la législation applicable.
- Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique, et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de titres de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou entités qu'elle juge appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à ou assister de toute autre manière toute société dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre, pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne, consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut par ailleurs agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de sociétés en commandite (partnerships) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et tout autre type de risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations et transactions (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Art. 3. Durée de la société. La Société est constituée pour une durée indéterminée.



Art. 4. Siège social. Le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société sont établis à Luxembourg. Le siège social peut être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, selon l'article 12 ci-dessous. Le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, le cas échéant, par une décision du Gérant Unique, dans les limites de la commune de Luxembourg.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a également le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il juge appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique peut considérer que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents. Dans ce cas, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, selon l'article 12 ci-dessous.

Art. 6. Parts sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, totalement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il/elle détient, les montants libérés pour chacune de ses Parts Sociales, la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur.

La Société peut se baser sur la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans le registre des Associés.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par tout Gérant ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale serait détenue par plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et de réduire le capital social souscrit de la Société corrélativement.

Art. 7. Cession de parts sociales. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. À moins que la loi ne le prévoie autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord écrit préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite dans le registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire, par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant le consentement du cédant et du cessionnaire et jugés suffisants par la Société.

- **Art. 8. Associés.** La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Si la Société n'a qu'un (1) seul Associé, toute référence aux Associés dans ces Statuts est une référence à l'Associé Unique et l'Associé Unique détient tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale.
- Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, accomplir ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont consignées par voie de procès-verbaux écrits.

Art. 10. Assemblée générale annuelle - Autres assemblées générales. Conformément à la Loi sur les Sociétés, si le nombre des Associés excède vingt-cinq (25), une Assemblée Générale annuelle doit se tenir au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans la convocation de l'Assemblée Générale annuelle.



Elle se tient le 30 juin de chaque année à 14 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, considère souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger.

Les autres Assemblées Générales sont tenues au lieu et à l'heure spécifiés dans les convocations.

Si le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25), les résolutions des Associés sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

Lorsque des résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra à son adresse (telle qu'elle apparaît sur le registre des Associés) le texte des résolutions à passer, qu'il/elle devra signer. Les Résolutions Circulaires des Associés doivent être signées par tous les Associés pour être valides et engager la Société. Une fois signées, elles seront valides et engageront la Société de la même manière que si elles avaient été adoptées par une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Les Résolutions Circulaires des Associés de même que les procès-verbaux des Assemblées Générales sont conservés au siège social de la Société.

Art. 11. Avis de convocation, Quorum, Procurations et vote. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou bien consultés par voie de Résolutions Circulaires des Associés à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/des commissaire(s) aux comptes (le cas échéant) ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Sauf en cas d'urgence, dont la nature et les motifs seront mentionnés dans la convocation, les convocations écrites de toute Assemblée Générale sont envoyées, par lettre recommandée et au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, à chaque Associé, à son adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des Associés tenu par la Société.

Une Assemblée Générale peut être tenue sans convocation écrite préalable si tous les Associés sont présents et/ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de son ordre du jour.

Tout Associé peut prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit, soit en original, soit par fax ou par un courriel muni d'une signature électronique (en conformité avec la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et en continu et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales sont prises par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront adoptées lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les présents Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité en nombre d'Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à une (1) voix aux Assemblées Générales.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), Associé(s) ou non. Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront ensemble le Conseil.

Les Gérants sont nommés par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

Art. 13. Réunion du conseil. Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut également désigner un secrétaire.

Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants présents et/ou représentés nommeront, par un vote à la majorité simple, un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question.

Le secrétaire, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, peut mais ne doit pas être Gérant

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par tout Gérant, au lieu indiqué dans la convocation de la réunion.



Sauf en cas d'urgence, dont la nature et les motifs seront mentionnés dans la convocation, les convocations écrites de toute réunion du Conseil sont envoyées à chaque Gérant vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion.

La réunion peut être tenue sans convocation préalable (i) si tous les Gérants sont présents et/ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de son ordre du jour ou (ii) pour une réunion se tenant aux lieu et heure prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Chaque Gérant peut renoncer à la convocation écrite par un accord écrit soit en original, soit par fax ou par un courriel muni d'une signature électronique (en conformité avec la loi luxembourgeoise).

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil en désignant par écrit, soit en original, soit par fax ou par un courriel muni d'une signature électronique (en conformité avec la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et en continu et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à la réunion.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi sur les Sociétés. Les décisions sont prises à la majorité des Gérants présents et/ou représentés.

En cas de parité des votes, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une résolution du Conseil peut également, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, être adoptée par écrit. Une telle résolution doit consister en un ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chaque Gérant, manuellement ou par signature électronique (en conformité avec la loi luxembourgeoise). La date de la résolution sera alors la date de la dernière signature.

L'article 14 ne s'applique pas dans le cas où la Société est gérée par un Gérant Unique

Art. 14. Procès-verbaux des réunions du conseil et procès-verbaux des résolutions du gérant unique. Les résolutions adoptées par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux signés par elle/lui et tenus au siège social de la Société.

Pour toute réunion du Conseil, les procès-verbaux des réunions sont signés soit par le Président, soit par le membre du Conseil qui en aura assumé la présidence, ou encore par tous les Gérants présents à la réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, tout Gérant ou, le cas échéant, le Gérant Unique.

Art. 15. Pouvoirs du conseil/Gérant unique. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration entrant dans l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par ces Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, Gérant ou non, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui relève de la gestion journalière et des affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent d'une société anonyme luxembourgeoise ou de toute entité lorsque cela est requis par sa loi locale. En cas de Gérant Unique, le Gérant Unique peut nommer une personne, Associé ou non, en qualité de représentant permanent d'une société anonyme luxembourgeoise ou de toute entité lorsque cela est requis par sa loi locale. Ce représentant permanent, dont les actes en sa qualité de membre du conseil d'administration de cette entité engageront la Société, agira au nom et pour le compte de la Société.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques dans la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature de tout Gérant ou, le cas échéant, (ii) la signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature unique de toute personne ou la signature conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou, le cas échéant, par le Gérant Unique, et ce dans les limites de ces pouvoirs. Le cas échéant, la Société sera engagée par la seule signature de la personne nommée délégué à la gestion journalière conformément au premier paragraphe de l'article 17 ci-dessus, et seulement dans les limites de cette fonction.



- Art. 18. Responsabilité du(des) gérant(s). Le(s) Gérant(s), en raison de sa(leurs) fonction(s), ne contracte aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par lui/elle au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi sur les Sociétés. Chaque Gérant n'est qu'un agent autorisé et n'est donc responsable que de l'exécution de son mandat.
- Art. 19. Surveillance. Si le nombre des Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises agréé.

L'Assemblée Générale nomme le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agrée, s'il y a lieu, et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agrée sont rééligibles.

- **Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier (1 ^{er}) janvier et se termine le trente-etun (31) décembre de chaque année.
- **Art. 21. Comptes annuels.** Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse, dans la forme requise par la Loi sur les Sociétés, les comptes annuels de la Société et un inventaire à la fin de chaque exercice social.

Chaque Associé peut inspecter l'inventaire et les comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve légale requise par la Loi sur les Sociétés. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé à l'article 6 des Statuts de temps à autre et devient à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil de dix pour cent (10%).

L'Assemblée Générale Annuelle décide de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et peut, dans les limites de la Loi sur les Sociétés, décider de manière discrétionnaire de payer des dividendes de temps à autre, en prenant en compte l'objet et la politique de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;
- (ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (y compris les primes d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année pour laquelle des comptes annuels ont été approuvés (le cas échéant), augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a constaté dans son rapport au Conseil ou, le cas échéant, au Gérant Unique, que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes est prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
 - (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (vi) lorsque les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent, sur demande de celle-ci, en rembourser l'excédent à la Société.
- **Art. 23. Dissolution.** La Société n'est pas dissoute du fait du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre évènement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, selon l'article 12 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation sera, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales qu'ils détiennent.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi sur les Sociétés et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre par les Associés.»

Le premier exercice social depuis la migration commencera le jour de l'acte et finira le 31 décembre 2014.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide (i) de prendre acte de la démission, effective à la date du présent acte, de United International Trust N.V. comme gérant de la Société et de lui accorder pleine décharge pour l'exécution de ses obligations en tant que gérant de la Société et (ii) de nommer la personne suivante, avec effet à la date du présent acte, en tant que gérant de la Société, pour une durée indéterminée:

Luxembourg Corporation Company SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.



Septième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 3.000.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête de l'Associé Unique, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de l'Associé Unique, qui est connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de l'Associé Unique a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

 $Enregistr\'{e} \ \grave{a} \ Luxembourg \ A.C., \ le \ 17 \ mars \ 2014. \ Relation: \ LAC/2014/12381. \ Reçu \ soixante-quinze \ euros \ (75.-EUR).$

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

Référence de publication: 2014043554/742.

(140049383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Rhin-Neckar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 55.707.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LBBW Luxemburg S.A.

Dr. Stefan Grabowsky / Michael Köny

Référence de publication: 2014044813/11.

(140051452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Pandemonium SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 185.515.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Monsieur Luc LANCIA, né à Avezzano (Italie) le 7 février 1962, demeurant à F-67420 Saales, 14 Rue du Chêne,

ici représenté par Mademoiselle Gérard Rachel, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer 53 Route d'Arlon,

en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivrée à Mamer, le 18 mars 2014.

Lequel pouvoir, après avoir été signé «ne varietur» par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation

2) Madame Marie-Chantal OPREA, née à Sélestat (France) le 25 septembre 1960, demeurant à F-67420 Saales, 14 Rue du Chêne,

ici représentée par Mademoiselle Gérard Rachel, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer 53 Route d'Arlon,

en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 18 mars 2014,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:



Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1** er . Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société de gestion de patrimoine familial de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de «PANDEMONIUM SA».

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer

Art. 3. La société a pour objet principal la détention et l'acquisition de brevets de marques et de licences.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rapportant à son objet social et pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes les entreprises, associations, sociétés dont l'objet serait similaire ou connexes, au Grand-duché Ou à l'étranger

Elle pourra en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

- **Art. 4.** Le capital social de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUROS) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un EUROS (31.- EUROS) chacune.
- **Art. 5.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

- **Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.
 - Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles.

Cependant si un actionnaire désire céder tout ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendraient pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

- **Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur délégué et d'un autre administrateur.
 - Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.
- **Art. 11.** Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

- Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 13.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.



- **Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16 heures, et pour la première fois en l'an deux mille quinze. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.
- **Art. 15.** La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.
- **Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

- LANCIA Luc, prénommé, détient	900 actions
- OPREA Marie-Chantal prénommée, détient	100 actions
Total: mille	(1 000) actions.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées entièrement par des versements en espèce, de sorte que la somme de Trente et mille Euros (31.000,00- EURO) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille quatorze.

La première assemblée générale se tiendra en deux mille quinze.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ huit cent cinquante euros (850.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
- Monsieur Luc LANCIA, prénommé.
- Madame Marie-Chantal OPREA, prénommée.
- Monsieur Léo LANCIA, né à Strasbourg le 19 décembre 1989, demeurant F-67420 SAALES, 14 rue du Chêne.
- 3. Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Luc LANCIA, prénommé.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

La société anonyme FGA (Luxembourg) S.A., immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 61.096, avec son siège social à L-8211 Mamer, Route d'Arlon, 53.

5. Le siège social est fixé à L-8211 Mamer, Route d'Arlon, 53.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, la comparante, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gérard Rachel, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2014. Relation: DIE/2014/3504. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 25 mars 2014.

Référence de publication: 2014043515/125.

(140049716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.



Photography Raoul Somers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 112, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 150.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signatures Gérant

Référence de publication: 2014044114/12.

(140050312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

BIP Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.

R.C.S. Luxembourg B 75.324.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

Viviane Graffé

Directeur Administratif et Financier

Référence de publication: 2014044389/12.

(140051211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Petrofox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.294.

Le bilan rectificatif en remplacement du bilan arrêté au 31/12/2011, déposé le 3 mai 2013 sous la référence L130070018 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014044113/13.

(140050741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

PEF Turkey MENA II Commercial S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.432.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of December,

before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

There appeared:

PEF Turkey MENA II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134436 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.



Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Sole Shareholder holds all the shares in "PEF Turkey MENA II Commercial S.àr.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134432, established pursuant to a notarial deed dated November 30 th, 2007 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 110 on January 16 th, 2008 and whose articles of incorporation have not been amended (the "Company");
- the Company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25);
 - the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
 - the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself:
- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
 - consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the directors of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente-et-unième jour de décembre,

Par devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:

PEF Turkey MENA II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 134436 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant profession-nellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

- L'Associé Unique détient toutes les parts sociales de «PEF Turkey MENA II Commercial S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134432, constituée par un acte daté du 30 novembre 2007, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 110 le 16 janvier 2008, et les statuts n'ont pas encore été modifiés (la «Société»);
- Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cent Euros (12.500 EUR) représenté par cinq cent (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 EUR);
 - par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
 - l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;



- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
 - partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
 - la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- la comparante donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société pour leur mandat à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2014. Relation: EAC/2014/635. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014043521/93.

(140049667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

MG Premium S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Manwin Premium Sàrl).

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 159.057.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of the month of February.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Licensing IP International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.298,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy established under private seal.

- I. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.
- II. The appearing party declare being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Manwin Premium S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.057, incorporated by a deed of the undersigned notary of 17 January 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1023, page 49065 on 17 May 2011 (the "Company").
- III. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of 21 April 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2319, page 111300 on 29 September 2011.
- IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- 1. Change of the corporate name of the Company into "MG Premium S.à r.l.";
- 2. Amendment of Article 4 of the articles of association of the Company, as amended from time to time (the "Articles") in order to reflect the resolution to be adopted above; and
 - 3. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:



First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change the corporate name of the Company into "MG Premium S.à r.l.".

Second resolution

So as to reflect the above resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 4 of the Articles which shall forthwith read as follows:

"Art. 4. The company will have the name MG Premium S.à r.l.".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

Whereof, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit février.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Licensing IP International S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.298,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare être l'associé unique (l'«Associé Unique») de Manwin Premium S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.057, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 17 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1023, page 49065 du 17 mai 2011 (la «Société»).

III. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant en date du 21 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2319, page 111300 du 29 septembre 2011.

IV. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Changement de la dénomination de la Société en «MG Premium S.à r.l.»;
- 2. Modification de l'Article 4 des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts») de façon à refléter la résolution à adopter ci-dessus; et
 - 3. Divers

La partie comparante a requis le notaire instrumentant de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de changer la dénomination de la Société en «MG Premium S.à r.l.».

Deuxième résolution

Afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'Article 4 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 4. La société aura la dénomination MG Premium S.à r.l.»



Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des comparants à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 mars 2014. Relation: EAC/2014/3548. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014043441/102.

(140049310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

MEIF II Germany Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II. R.C.S. Luxembourg B 120.961.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of February,

Before Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

MEIF II Finance Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with a share capital of EUR 12,600, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 171.673 (the "Sole Shareholder"), here duly represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, in virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- MEIF II Germany Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and existing under Luxembourg law, with a share capital of one hundred thousand euro (EUR 100,000), having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 120.961 (the "Company") has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing then in Mersch, dated 13 October 2006, and its articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2311 dated 11 December 2006 page 110897;
 - the articles of association of the Company (the "Articles") have been amended:
- (i) on 31 March 2009 by notarial deed before Maître Francis Kesseler, pre-named, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 980 dated 11 May 2009, page 47012;
- (ii) on 3 December 2009 by notarial deed before Maître Francis Kesseler, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 184 dated 28 January 2010, page 8792;
- (iii) on 26 March 2010 by notarial deed before Maître Francis Kesseler, pre-named, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1111 dated 27 May 2010, page 53294;
- (iv) on 31 March 2011 by notarial deed before Maître Francis Kesseler, pre-named, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1788 dated 5 August 2011, page 85796;
- (v) on 29 March 2012 by notarial deed before Maître Francis Kesseler, pre-named, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1352 dated 31 May 2012, page 64876;
- (vi) on 26 March 2013 by notarial deed before Maître Francis Kesseler, pre-named, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1549 dated 28 June 2013, page 74337; and
 - (vii) the Articles haven't been amended since then.



This being declared, the appearing party, holder of four thousand (4,000) ordinary shares, representing the entire share capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder unanimously RESOLVES to INCREASE the share capital of the Company by an amount of five hundred euro (EUR 500) in order to raise it from its current amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) to one hundred thousand five hundred euro (EUR 100,500) by creation and issuance of twenty (20) new ordinary shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each (the "New Shares"), subject to a share premium in the amount of forty-nine million nine hundred and ninety-nine thousand five hundred euro (EUR 49,999,500) (the "Share Premium"), to be subscribed and fully paid up by contribution in cash.

Second resolution

The Sole Shareholder unanimously RESOLVES to APPROVE the subscription and to SUBSCRIBE to the New Shares and to have the New Shares, as well as the Share Premium, fully paid up by contribution in cash, so that the amount of fifty million euro (EUR 50,000,000) is now at the disposal of the Company.

Further to the here before documented increase in the share capital of the Company, the share capital of the Company is owned as follows:

Sole Shareholder	Total	Share
	number	capital
	of Shares	in EUR
MEIF II Finance Holdings S.à r.l	4,020	100,500
TOTAL:	4.020	100.500

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder unanimously RESOLVES to AMEND article 5 of the Articles, which shall be henceforth read as follows:

"5. Share capital. The Company's corporate capital is fixed at one hundred thousand five hundred Euro (EUR 100,500.-) represented by four thousand and twenty (4,020) shares (hereafter referred to as the "Shares") in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s) and can be distributed from time to time upon decision of the Board of Managers."

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, who signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit février.

Par devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

MEIF II Finance Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous le droit luxembourgeois, au capital social de douze mille six cents euros (EUR 12.600), ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.673 (l'«Associé Unique»), dûment représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidante professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.



Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus, a déclaré et a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- MEIF II Germany Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, au capital social de cent mille euros (EUR 100.000), ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.961 (la «Société»), a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch le 13 octobre 2006, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2311 du 11 décembre 2006, page 110897,
 - les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés:
- (i) le 31 mars 2009 en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Francis Kesseler, précité, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 980 du 11 mai 2009, page 47012;
- (ii) le 3 décembre 2009 en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Francis Kesseler, précité, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 184 du 28 janvier 2010, page 8792;
- (iii) le 26 mars 2010 en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Francis Kesseler, précité, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1111 du 27 mai 2010, page 53294;
- (iv) le 31 mars 2011 en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Francis Kesseler, précité, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1788 du 5 août 2011, page 85796;
- (v) le 29 mars 2012 en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Francis Kesseler, précité, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1352 du 31 mai 2012, page 64876;
- (vi) le 26 mars 2013 en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Francis Kesseler, précité, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1549 du 28 juin 2013, page 74337; et
 - (vii) les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, propriétaire des quatre mille (4.000) parts sociales nominatives représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de cinq cents euros (EUR 500) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000) à cent mille cinq cents euros (EUR 100.500) par l'émission de vingt (20) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de quarante-neuf million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 49.999.500) (la «Prime d'Emission»), à souscrire et à libérer intégralement par apport en numéraire.

Seconde résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'approuver la souscription et de souscrire les Nouvelles Parts Sociales et de libérer ces Nouvelles Parts Sociales, ainsi que la Prime d'Emission au moyen d'apport en numéraire et au fin qu'un montant total de cinquante million d'euros (EUR 50.000.000) se trouve désormais à la disposition de la Société.

Suite à l'augmentation de capital de la Société telle que décrite ci-avant, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Associé Unique	Nombre	Capital
	total de	social
	Parts	en EUR
	Sociales	
MEIF II Finance Holdings S.à r.l	4.020	100.500
TOTAL:	4.020	100.500

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et décisions prises ci-avant, l'Associé Unique DÉCIDE de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **5. Capital social.** Le capital social est fixé à cent mille cinq cents euros (100.500,-EUR), représenté par quatre mille vingt (4.020) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre



disposition de l'(des) Associé(s) et peut-être distribué de temps en temps sur décision du Conseil de Gérance de la Société.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivie d'une version français, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci, telle que représentée ci-dessus, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mars 2014. Relation: EAC/2014/3421. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014043454/166.

(140049368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

MG Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Manwin Technologies Sàrl).

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.115.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of the month of February.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Licensing IP International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.298.

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy established under private seal.

- I. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.
- II. The appearing party declare being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Manwin Technologies S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.115, incorporated by a deed of the undersigned notary of 17 January 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1044, page 50079 on 18 May 2011 (the "Company").
- III. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of 21 April 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2180, page 104604 on 16 September 2011.
- IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- 1. Change of the corporate name of the Company into "MG Technologies S.à r.l.";
- 2. Amendment of Article 4 of the articles of association of the Company, as amended from time to time (the "Articles") in order to reflect the resolution to be adopted above; and
 - 3. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:



First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change the corporate name of the Company into "MG Technologies S.à r.l.".

Second resolution

So as to reflect the above resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 4 of the Articles which shall forthwith read as follows:

" Art. 4. The company will have the name MG Technologies S.à r.l.".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

Whereof, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit février.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Licensing IP International S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.298,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

- l. Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.
- II. Le comparant déclare être l'associé unique (l'«Associé Unique») de Manwin Technologies S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.115, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 17 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1044, page 50079 du 18 mai 2011 (la «Société»).
- III. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant en date du 21 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2180, page 104604 du 16 septembre 2011.
- IV. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Changement de la dénomination de la Société en «MG Technologies S.à r.l.»;
- 2. Modification de l'Article 4 des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts») de façon à refléter la résolution à adopter ci-dessus; et
 - 3. Divers

La partie comparante a requis le notaire instrumentant de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de changer la dénomination de la Société en «MG Technologies S.à r.l.».

Deuxième résolution

Afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'Article 4 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 4. La société aura la dénomination MG Technologies S.à r.l.»



Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des comparants à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 mars 2014. Relation: EAC/2014/3552. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014043442/102.

(140049312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Ojaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 111.694.

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par-devant Maître DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

- 1. «F, H & F S.A.», une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 24, avenue Matignon, F-75008 Paris (France), inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 378 156 319, propriétaire de soixantequatorze mille soixante-cinq (74.065) parts sociales,
- 2. Monsieur Henri FISZER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 61, rue Manin F-75019 Paris (France), propriétaire de six mille cinq (6.005) parts sociales,
- 3. Monsieur Maurice FRIEDRICH, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 68, rue Lhomond F-75008 Paris (France), propriétaire de six mille (6.000) parts sociales,
- 4. Monsieur François HEILBRONN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 60, avenue de Breteuil F-75007 Paris (France), propriétaire de six mille (6.000) parts sociales,
- 5. «FINANCE GESTION INVESTISSEMENT S.A.S.», une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 61, boulevard Carnot F-31000 Toulouse (France), inscrite au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 433 734 142, propriétaire de cent quatre mille deux cent vingt-cinq (104.225) parts sociales,
- 6. «ANCAPA GmbH», une société à responsabilité limitée de droit suisse ayant son siège social à Baarerstrasse, 95, CH-6301 Zug (Suisse) inscrite au Registre du commerce du Canton de Zug sous le numéro CH-170.4.006.023-8, propriétaire de quatre-vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-neuf (83.389) parts sociales,
- 7. «Société des Cadres EIS S.A.» une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25A boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111 693, propriétaire de cent trente-six mille deux cent soixante-sept (136.267) parts sociales,

en vertu de sept (7) procurations données sous seing privé en date du 13 décembre 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, sont les associés de la société à responsabilité limitée OJACO S.à.r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 325 du 14 février 2006,

immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.694, (ci-après «la Société»).

Les associés, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:



Ordre du jour:

- 1. Suppression de l'article 24 c) des statuts;
- 2. Autorisation de nantissement de parts sociales.

Première résolution:

Les associés suppriment l'article 24 c) des statuts de la Société.

Seconde résolution:

L'assemblée générale, connaissance prise du projet de la société «ANCAPA GmbH», prénommée, d'affecter en nantissement au profit de la Banque Populaire Développement un nombre de seize mille six cent soixante-dix-huit (16.678) parts sociales numérotées de 242.582 à 259.259, qu'elle détient dans la Société, décide de donner son consentement à ce nantissement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ sept cent quatre-vingt-dix euros (790,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, états et demeures, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 janvier 2014. Relation: LAC/2014/619. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Référence de publication: 2014043495/62.

(140049730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

OnX Managed Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 12-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 177.923.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighthday of February,

Before Maître Francis Kesseler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appears

OnX Holdings, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.840 (the Sole Shareholder),

represented by Audrey Cubizolles, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

- I. The Sole Shareholder holds all the shares in OnX Managed Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177.923 (the Company). The Company was incorporated on 11 June 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinck, notary residing in Luxembourg, which deed has been published in the Recueil-Mémorial C N°1859 dated 1 August 2013. The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler dated 12 August 2013, which deed has been published in the Recueil-Mémorial C N°2658 dated 24 October 2013.
- II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
 - III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:
 - (1) Amendment of article 2 paragraph 4 of the articles of association of the Company (the Articles); and
 - (2) Miscellaneous.



IV. The Sole Shareholder takes the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 paragraph 4 of the Articles, so that it reads henceforth as follows, the other paragraphs remaining unchanged:

"The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations, the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and the obligations of the companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets."

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same attorney-in-fact of the Sole Shareholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of the present deed.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze le vingt-huitième jour du mois de février,

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

Comparait

OnX Holdings, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.840 (l'Associé Unique),

ici représentée par Audrey Cubizolles, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de OnX Managed Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.923 (la Société). La Société a été constituée le 11 juin 2013 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, lequel acte a été publié au Recueil-Mémorial C N°1859 daté du 1 er août 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés le 12 août 2013 par un acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, lequel acte a été publié au Recueil Mémorial C N°2658 du 24 octobre 2013.
- II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
 - III. L'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:
 - 1) Modification de l'article 2 paragraphe 4 des statuts de la Société (les Statuts); et
 - 2) Divers.
 - IV. L'Associé Unique prend la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 paragraphe 4 des Statuts, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante, les autres paragraphes restant inchangés:

"La Société peut consentir des garanties ou sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations, les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect et les obligations de toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et



garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs."

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de la présente augmentation de capital sont estimés approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du mandataire de ladite partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Cubizolles, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 mars 2014. Relation: EAC/2014/3483. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014043488/102.

(140049274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Horus Fund S.A., Société Anonyme, (anc. Platforma S.A.).

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 179.742.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "PLATFORMA S.A.", established and having its registered office in 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg with the number B 179742, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on August 14, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 15 th October, 2013 with the number 2558, which articles of incorporation were amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on August 27, 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 7 th November, 2013 with the number 2780.

The Meeting is presided by Mr. François GEORGES, Director, professionally residing at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Ms. Anne-Marie PRATIFFI, employee, professionally residing at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr. Nicolas MILLE, Lawyer, professionally residing at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

- Change of the Company's name into "Horus Fund S.A." and subsequent amendment of the second paragraph of article 1 of the articles of association.
- B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.
- C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.



- D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.
- E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting decides to change the Company's name from "PLATFORMA S.A." into "HORUS FUND S.A." and to subsequently amend the second paragraph of article 1 of the articles of association, in order to give it the following wording:

"The company exists under the name of "HORUS FUND S.A."."

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euros (EUR 900.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de la société anonyme "PLATFORMA S.A.", établie et ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179742, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 14 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 15 octobre 2013 sous le numéro 2558, modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 27 août 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 novembre 2013 sous le numéro 2780.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François GEORGES, Directeur, demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Anne-Marie PRATIFFI, employée, demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas MILLE, employé, demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- Changement de la dénomination de la Société en "HORUS FUND S.A." et modification subséquente du premier deuxième alinéa de l'article 1 des statuts;
- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.



E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société de "PLATFORMA S.A." en "HORUS FUND S.A." et de modifier subséquemment le deuxième alinéa de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"La société existe sous la dénomination de "HORUS FUND S.A."."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros. (EUR 900.-).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GEORGES, A. PRATIFFI, N. MILLE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2014. LAC/2014/11099. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée:

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014043507/114.

(140049371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Edume S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 174.874.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014045144/12.

(140052028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Celandine Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.999.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 08 mai 2013

Le Conseil d'Administration prend note de la volonté de l'Administrateur Patricia JUPILLE de reprendre son nom de jeune fille OSIEKA.

Luxembourg, le 08 mai 2013.

Pour CELANDINE INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2014045700/13.

(140052808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.



Intesa Sanpaolo Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 55.753.

Extrait du Conseil d'administration tenu le 20 Mars 2014

Le Conseil d'Administration a décidé d'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration avec effet 20 Mars 2014, Monsieur Pascal Verdin-Pol, résidant professionnellement au 35 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Intesa Sanpaolo Immobilière S.A. Société Anonyme Signatures

Référence de publication: 2014044593/15.

(140051433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

AriNord Food Industry Handling and Distribution, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2539 Luxembourg, 145, boulevard Charles Simonis.

R.C.S. Luxembourg B 64.941.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de la société ARINORD FOOD INDUSTRY HANDLING AND DISTRIBUTION S.A.R.L. en date du 02 janvier 2014 à 14h00

L'Assemblée dûment constituée et représentée a pris la décision suivante:

1. Signature individuelle d'un des gérants.

Luxembourg, le 02 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

ARINORD FOOD INDUSTRY HANDLING AND DISTRIBUTION S.A.R.L.

Représenté par BAYRAM Cahit / KILIC Ibrahim

Associé & gérant administratif / Associé & gérant technique

Référence de publication: 2014044331/16.

(140050920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

IF Three Top S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet. R.C.S. Luxembourg B 128.328.

Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 17 mars 2014

- 1. L'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Bernd Janietz, né le 26 juli 1948 demeurant profession-nellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 17 mars 2014.
- 2. L'associé unique nomme Monsieur David Bannerman, né le 2 février 1962 à Edinburgh, Royaume-Uni, résidant professionnellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg en qualité gérant de la Société avec effet au 17 mars 2014. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2013.

Le conseil de gérance de la de Société se compose désormais comme suit:

- 1. Monsieur Stephen LAWRENCE (gérant),
- 2. Monsieur Pii KETVEL (gérant),
- 3. Monsieur David BANNERMAN (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2014044603/21.

(140051251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck